

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre-avril à dix-neuf heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2024

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Marc RIBET (Adjoints), Yves DURET, Georges GRANGE (pouvoir à Edith Roux), Régine COMBE, Noël CASTE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Edith ROUX, Martine RIZZON (pouvoir à Béatrice Jacquet), Nathalie FAVRE. (conseillers municipaux) :

Absent : Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA, Pierre GOLDIN

Excusé :

Secrétaire de séance : Chantal PEGOUD

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et dix minutes en remerciant les conseillers de leur présence.

PREAMBULE :

Madame Le Maire demande de bien vouloir approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2024 ; les conseillers n'ayant formulé aucune remarque, le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, Madame Le Maire demande de retirer de l'ordre du jour :

-La délibération relative à la demande de subvention au département pour l'achat de 2 panneaux de signalisation ; la somme sera finalement ajoutée à la demande de subvention prise au titre du programme de voirie 2024

D'ajouter 2 délibérations :

-Base de Loisirs : Logement saisonnier – avantage en nature

-Base de Loisirs : Entrée gratuite pour 1 personne sur 2 pour 4 centres handicapés (saison estivale)

La demande de retrait et d'ajout est approuvée par les membres du conseil municipal.

2024-043D : Base de Loisirs : Modification du règlement (délibération)

Nöel CASTE, Conseiller Délégué à la Base de Loisirs souhaite proposer quelques modifications au règlement de la Base de Loisirs :

« Article 2 : Accès aux animaux

« -Du 1^{er} mai au 30 septembre : l'accès est interdit à tous les animaux.

-Du 1^{er} octobre au 30 avril : l'accès des animaux domestiques (chiens, chats) est toléré à condition qu'ils soient tenus en laisse et que la longueur de la laisse ne dépasse pas 4 mètres. »

« **Article 4** : Les chaussures de bain sont tolérées **ajout** « mais interdites sur les jeux d'eau ».

« **Article 8** : **Ajout** : « Les drones sont interdits sur la base de loisirs sauf autorisation spéciale »

« **Article 10** : **Ajout** : « Des conteneurs de tri sélectif sont à disposition sur le parking situé à l'entrée de la base de loisirs.

Pour les animaux domestiques, 3 distributeurs de sacs à « crottes » seront mis à disposition du 1^{er} octobre au 30 avril. »

De plus, sous le gros titre « règlement de la Base de Loisirs » **ajouter** : « Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2024)

Les autres articles et leur contenu demeurent inchangés.

Entendu l'exposé du Conseiller Délégué à la Base de Loisirs, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** les modifications du règlement de la Base de Loisirs proposées par le Conseiller Délégué

✓ **VALIDE** l'ensemble du règlement de la Base de Loisirs, une fois les modifications apportées

✓ **DIT** que le règlement entrera en vigueur à compter de son approbation par le conseil

2024-044D : Base de Loisirs : Emplois saisonniers 2024 (délibération)

Noël CASTE, Conseiller Délégué à la Base de Loisirs présente au Conseil Municipal les besoins en matière de recrutement pour le bon fonctionnement de la Base de Loisirs pour cette saison 2024. Les postes saisonniers sont détaillés ci-dessous :

Fonction	Prénom	Grade	Quotité	Indice de Paye	Période
Régisseur Principal	Sandrine	Adjoint Administratif		Agent en poste Indemnité de régie	Du 1 ^{er} juin au 31 août
Régisseur suppléant	Agnès	Adjoint Technique	Juin : 76h Juillet : 60h Août : 63h	Echelon 3 IM 368	Du 1 ^{er} juin au 31 août
Régisseur suppléant	Télia	Adjoint Technique	Temps plein	Echelon 2 IM 367	Du 1 ^{er} au 30 juin
Régisseur suppléant	Marion	Adjoint Technique	Juin : 47h Juillet : Temps plein Août : Temps plein	Echelon 1 IM 366	Du 1 ^{er} juin au 31 août
Régisseur suppléant	Tilia	Adjoint Technique	Juillet : Temps plein	Echelon 1 IM 366	Du 1 ^{er} juillet au 31 juillet
Régisseur suppléant	Fleur	Adjoint Technique	Août : Temps plein	Echelon 1 IM 366	Du 1 ^{er} août au 31 août
Régisseur suppléant (location jeux)	Marie	Adjoint Technique	Juillet : Temps plein Aout : Temps plein	Echelon 3 IM 368	Du 1 ^{er} juillet au 31 août
Surveillant de Baignade (BNSSA)	Floriane	Opérateur des APS	Juin : Temps plein	Echelon 4 IM 369	Du 1 ^{er} au 30 juin
Surveillant de Baignade (BNSSA)	Rebecca	Opérateur des APS	Juin : Temps plein Juillet : Temps plein	Echelon 4 IM 369	Du 1 ^{er} juin au 31 juillet
Surveillant de Baignade (BNSSA)	Raphaëlle	Opérateur des APS	Juin : Temps plein Juillet : Temps plein	Echelon 4 IM 369	Du 1 ^{er} juin au 31 juillet
Educateur BNSSA	Manuel	Educateur Principal des APS 2 ^{ème} classe	Juillet : 156h Août : 92h	Echelon 9 IM 466	Du 1 ^{er} juillet au 18 août
Surveillant de Baignade (BNSSA)	Audric	Opérateur des APS	Août : Temps plein	Echelon 4 IM 369	Du 1 ^{er} août au 31 août
Educateur BEESAN	Grégory	Educateur des APS	Août : Temps plein (72h sur période)	Echelon 1 IM 373	Du 19 août au 31 août
Surveillant de Baignade (BNSSA)	?	Opérateur des APS	Août : Temps plein	Echelon 1 IM 366 (ou selon ancienneté)	Du 1 ^{er} au 31 août

Noël CASTE, Conseiller Délégué à la Base de Loisirs, termine son exposé en précisant que les emplois saisonniers se répartissent en 2 catégories :

-Les régisseurs, chargés de l'encaissement des entrées de la base et des jeux : ils sont au nombre de 7 pour cette année

-Les surveillants de baignade (BNSSA) et maîtres-nageurs (BEESAN) : ils sont au nombre de 7. Il précise qu'il reste un poste de surveillant de baignade à temps plein à pourvoir sur le mois d'août.

Entendu l'exposé du Conseiller Délégué à la Base de Loisirs, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **DECIDE** la création de 14 postes saisonniers comme décrits ci-dessus pour couvrir les besoins en personnel de la Base de Loisirs pour la saison estivale 2024,

✓ **DIT** que le poste de régisseur principal devra être validé par le Comptable Public,

✓ **CHARGE** Madame Le Maire ou son Conseiller Délégué en charge de la Base de Loisirs, des formalités liées à cette décision.

2024-045D-Base de Loisirs : Devis Jeux aquatiques et chaise de maîtres-nageurs

(délibération)

Nöel CASTE, Conseiller Délégué à la Base de Loisirs, présente un devis de la société BOAZ (devis n°D244755 du 10 avril 2024) pour l'achat de 3 jeux aquatiques :

-Aquaglide 2024 I-BEAM (L=6.10m l = 3.05m h=0.50m) 1450€ HT

-Aquaglide 2024 WALK ON WATER HD (L=6m l=1.50m h=0.10m) 2170€ HT

-Aquaglide 2024 OVERPASS 10 (Mini tunnel ajouré Aquaglide-Longueur 3m-Largeur 1.80m -Hauteur 1m70) 1870€ HT Frais de transport : 200€ HT Total du devis de **5470,40€ HT** soit

6564,48€ TTC (TVA 20%). Il présente également un devis pour l'achat d'une chaise pour les maîtres-nageurs et surveillants de baignade. Il propose un devis de la société DECATHLON PRO située 4 Boulevard du Mons à Villeneuve d'Ascq (59669) Devis n°DW202404180994 du 18/06/2024 pour un montant de **529.17€ HT** soit **642€ TTC (TVA 20 %)**. Ce devis comprend des frais de transport pour **5,83€ HT** soit **7,00€ TTC**.

Nöel CASTE propose d'approuver ces 2 devis d'un montant total de **5 999,57€ HT** soit **7 206,48€ TTC (TVA 20 %)**.

Entendu l'exposé du Conseiller Délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les devis de la société BOAZ et DECATHLON PRO pour un montant de **5 999,57€ HT** soit **7 206,48€ TTC (TVA 20 %)**

➤ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 en section d'investissement

✓ **CHARGE** Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

2024-046D : Département : Subvention réfection cuisine scolaire *modification*

délibération n°2023-089 du 24 mai 2023 (délibération)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle avait demandé son approbation pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du département pour aider au financement des travaux de restauration de la cantine scolaire. (délibération n°2023-089 du 24 mai 2023).

Un plan de financement avait été présenté dans ce sens pour un montant de **53 290,49€ HT** permettant d'obtenir une subvention d'un montant de **18 652€** soit **35 %** de la somme totale HT. Après exécution des prestations, il s'est avéré que certains travaux ont été revus à la hausse notamment ceux de carrelage et de plomberie. Il a donc paru opportun de faire un nouveau dossier afin d'actualiser l'ensemble des coûts qui devront être pris en charge.

Après cumul du montant des différents lots, Madame Le Maire propose de valider le plan de financement suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Pourcentage
Département	26 647 € H.T		35 %
Région			
Etat			
Union Européenne			
Autres financements publics			
Sous-total (total des subventions publiques)	26 647 € H.T		35 %
Autofinancement	49 487,24 € H.T		65 %
TOTAL	76 134,24€ H.T		100 %

Entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

➤ **DONNE** son accord pour la modification du plan de financement compte tenu des dépenses supplémentaires que la commune a dû engager

➤ **AUTORISE** Madame Le Maire à déposer un nouveau dossier de demande de subvention « corrigée » auprès du Département pour la réfection de la cuisine scolaire dont le montant total de travaux HT s'élève à **76 134,24 €** et qui doit permettre d'obtenir une subvention à hauteur de **35 %** du montant total des travaux éligibles à savoir **26 647€ HT**.

➤ **CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2024-047D-Département : Subvention Travaux salle de classe et local cantine (délibération)

Madame Le Maire souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour la réfection d'une salle de classe primaire et du local du personnel de la cantine. Il s'agit notamment de refaire les peintures de la salle de classe et du local utilisé par le personnel de la cantine, de poser des bandeaux en bois sur le restaurant scolaire, de rénover les huisseries et de changer les volets (pose de 3 stores et de 2 stores banne).

Le montant total des travaux s'élève à **36 802,10 € HT** soit **44 162,52 € TTC (TVA 20 %)**

Madame Le Maire indique qu'elle pourrait obtenir **35 %** du montant total des travaux.

Elle propose de valider le plan de financement suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Pourcentage
Département	12 880,73 € H.T		35 %
Région			
Etat			
Union Européenne			

Autres financements publics			
Sous-total (total des subventions publiques)	12 880,73 € H.T		35 %
Autofinancement	23 921,37 € H.T		65 %
TOTAL	36 802.10 € H.T		100 %

Entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

➤ **DONNE** son accord pour la réalisation des travaux dans la salle de l'école et le vestiaire de la cantine

➤ **AUTORISE** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour des travaux de remise en état d'une salle de classe (peinture, huisseries, stores) qui doit permettre d'obtenir une subvention à hauteur de **35 %** du montant total des travaux éligibles à savoir **12 880,73€ HT**.

➤ **CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2024-048D-Département : Subvention réhabilitation et mise aux normes accessibilité toilettes tennis/plage et bourg (délibération)

Madame Le Maire souhaite présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département pour la réhabilitation et la mise aux normes accessibilité des toilettes du tennis/plage de la Base de Loisirs et des toilettes du bourg. Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à **14 582 € HT** et doit permettre d'obtenir une subvention à hauteur de **35 %** du coût total soit **5 103 € H.T**

A cette fin, elle propose de valider le plan de financement suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Pourcentage
Département	5 103 € H.T		35 %
Région			
Etat			
Union Européenne			
Autres financements publics			
Sous-total (total des subventions publiques)	5 103 € H.T		35 %
Autofinancement	9 479 € H.T		65 %
TOTAL	14 582 € H.T		100 %

Entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

➤ **DONNE** son accord pour la réalisation des travaux de réhabilitation/mise aux normes des toilettes du tennis/plage de la Base de Loisirs et la réfection des murs extérieurs des toilettes du bourg,

➤ **AUTORISE** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département et ainsi obtenir une subvention à hauteur de **35 %** du montant total des travaux éligibles à savoir **5 103€ HT**.

➤ **CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2024-049D-Département : Subvention programme de voirie 2024 (délibération)

Madame Le Maire présente un dossier de demande de subvention afin d'alléger les dépenses liées à une partie du programme de voirie 2024 dont elle rappelle les travaux ci-dessous :

-Chemin de La Bièvre : Curage de fossé + reprise traversée de la route : **3 980,68€ HT**

-Chemin de Vulpian : Tranchée drainante + reprofilage enrobé : **12 054,44€ HT**

-Chemin des Rivaux : Dégagement de visibilité dans un virage : **4 694,87€ HT**

-Chemin de Tercinet : Stabilisation des accotements sur 348ml : **12 038,80€ HT**

-Chemin de Malatrait : Réparation de chemin : **11 274€ HT**

-Achat de deux panneaux de signalisation de voirie (Devis Royans signalisation n°DE003230 du 25/03/2024) pour un montant de **7 674€ HT**

Le montant total des travaux d'investissement en matière de voirie s'élève à **51 716,79€ HT**

Ce dossier de demande de subvention permettrait d'obtenir une subvention à hauteur de **50 %** du montant total des travaux HT.

Elle propose donc le plan de financement suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Pourcentage
Département	25 858,39 € H.T		50 %
Région			
Etat			
Union Européenne			
Autres financements publics			
Sous-total (total des subventions publiques)	25 858,39 € H.T		50 %
Autofinancement	25 858,39 € H.T		50 %
TOTAL	51 716,79 € H.T		100 %

Entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

➤ **DONNE** son accord pour la réalisation des travaux de voirie 2024 et l'achat de 2 panneaux de signalisation de voirie pour un montant total de **51 716,79€ HT**,

➤ **AUTORISE** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département afin d'obtenir une subvention d'un montant de **25 858,39 €** soit **50 %** du montant total **HT** des travaux.

➤ **CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2024-050D-Mairie : Contrat location téléphonie (délibération)

Chantal Pegoud, 1^{ère} Adjointe informe les conseillers que la téléphonie de la mairie est obsolète (achat du standard et des postes en 2015) et qu'il convient de ce fait, de la remplacer.

Elle présente une proposition commerciale de la société STELOGY dont le siège social est situé dans la ZA de l'Estuaire 53, Avenue de la Pierre Vallée à Poilley (50220). Il s'agirait d'un contrat de 63 mois basé sur la location d'un standard et de 3 postes téléphoniques incluant un forfait communication tout illimité vers les fixes et mobiles. Le basculement sur la fibre sera assuré par la société STELOGY. Cette solution (tout en un) permettra notamment de supprimer les factures de téléphone fixe (coût en 2023 : 1 740,16€ TTC) et d'internet (coût en 2023 : 633,60€ TTC) dont la commune s'acquitte actuellement.

Elle précise que l'abonnement est de 160€ HT/mois soit 192,00€ TTC/mois (TVA 20 %) pour un contrat signé sur 63 mois.

Chantal PEGOUD propose aux élus de valider cette offre de location de téléphone incluant un forfait d'appels illimités sur les fixes et mobiles. Le contrat sera conclu pour une durée de 63 mois au prix de 160€ HT soit 192€ TTC (TVA 20 %)

Entendu l'exposé de la 1^{ère} Adjointe et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** la signature d'un contrat de location d'un poste standard et de 3 dect avec bornes comprenant un forfait d'appels illimités vers les fixes et mobiles avec la société STELOGY dont le siège social est situé ZA de l'Estuaire 53, Avenue de Pierre Vallée à Poilley (50220) pour équiper la mairie et ainsi remplacer le matériel existant devenu obsolète ; le contrat sera conclu pour une durée de 63 mois au prix de 160€ HT/mois soit 192.00€ TTC/mois (TVA 20 %)

-**CHARGE** la 1^{ère} Adjointe ou Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2024-051D-Base de Loisirs : Logement saisonnier-Avantage en nature (délibération)

Madame Le Maire informe le conseil que certains saisonniers (surveillants de baignade/maîtres-nageurs) souhaite bénéficier de certains logements communaux durant leur intervention sur la base de loisirs. Madame Le Maire propose de fixer le loyer à 200€/mois proratisé selon la durée du contrat et qui sera comptabilisé en avantage en nature.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, Le conseil à l'unanimité :

-**VALIDE** la proposition qui vise à fixer le montant de la location des logements mis à disposition des surveillants de baignade et maîtres-nageurs à 200€/mois ; montant qui sera proratisé selon la durée du contrat de travail.

-**DIT** que cette somme sera comptabilisée en « Avantage en nature » sur le bulletin de paye des agents concernés et que la délibération sera valable à compter de la saison estivale 2024

-**CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision

2024-52D-Base de loisirs : Entrée gratuite pour 1 personne sur 2 pour 4 centres handicapés (délibération)

Madame Le Maire propose de rendre **une entrée gratuite sur 2** pour les 4 centres suivants :

- ADAPEI de l'Ain Groupe D service éducatif
- IME de Saint Roch et Saint Clair
- APEI Chambéry
- ADMR SSIAD de Saint Genix sur Guiers

Et selon les éléments suivants :

Rappel : jusqu'à 20 personnes tarif de l'entrée individuelle est de 3€

A partir de 20 personnes tarif de l'entrée individuelle est de 2.70€

Ex :

3 entrées = 2 entrées payantes + 1 entrée gratuite = 6 euros au lieu de 9 €

5 entrées = 3 entrées payantes + 2 gratuites = 9 €

7 entrées = 4 entrées payantes + 3 gratuites = 12 €

Madame Le Maire propose de prendre cette décision à compter de la saison estivale 2024.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la proposition de Madame Le Maire qui consiste à rendre **gratuit l'entrée d'1 personne sur 2** pour les 4 centres handicapés comme suit :

Rappel : jusqu'à 20 personnes tarif de l'entrée individuelle est de 3€

A partir de 20 personnes tarif de l'entrée individuelle est de 2.70€

Ex :

3 entrées = 2 entrées payantes + 1 entrée gratuite = 6 euros au lieu de 9 €

5 entrées = 3 entrées payantes + 2 gratuites = 9 €

7 entrées = 4 entrées payantes + 3 gratuites = 12 €

Les 4 centres concernés par cette gratuité sont donc :

- ADAPEI de l'Ain Groupe D service éducatif
- IME de Saint Roch et Saint Clair
- APEI Chambéry
- ADMR SSIAD de Saint Genix sur Guiers

➤ **DIT** que la délibération sera valable à compter de la saison estivale 2024

➤ **CHARGE** Madame Le Maire, des formalités liées à cette décision

DIVERS :

-Céline REVOL évoque la naissance d'une nouvelle association dont Pascale Blanchon est la Présidente : « le repair école » ouverture le 5 mai

Vernissage de l'exposition photos de Madame GAILLARD le 4 mai à 11h à l'espace culturel ; l'exposition sera visible du 4 mai au 15 juin.

Carte de remerciement Madame Verdet suite décès

Céline REVOL évoque l'Assemblée nationale des gardes champêtres qui a eu lieu le samedi 20 avril : présence de 35 gardes champêtres venus de toute la France/sapeurs pompiers/corps de gendarmerie

Organisation des élections du 9 juin : 8h-18h (créneaux de 2h) Chantal PEGOUD propose des permanences.

-Noël CASTE informe qu'un Erable rouge labellisé « terre de jeux » a été planté à la Base de loisirs à proximité du mini-golf.

-Chantal PEGOUD évoque les travaux de l'entreprise CARRE à l'école pendant les vacances scolaires (changement des huisseries et pose de stores) ; les travaux sont terminés.

Elle évoque le pot de départ de Jean-François, cuisinier du restaurant scolaire fixé le 5 juillet à 18h30

Mardi 2 juillet aura lieu la fête des enfants ; le choix s'est porté sur la projection d'un film en plein air à partir de 22h. Titre du film : Koati. Dans l'attente de la projection, il est proposé de rechercher une animation pour un coût maximum de 700 euros.

-Béatrice JACQUET informe qu'il y a un nouveau Président au SIVU du Guillon : Monsieur Erbous Dubois ; elle fait un compte-rendu de la commission

-Yves Duret évoque sa réunion du 8 avril au TE38 et fait le compte-rendu de celle au VDD dans le cadre de la commission développement.

-Marc RIBET : Fête de la nature à Biol le samedi 25 mai de 14h à 19h

-Bernard TRILLAT informe que des travaux de la voirie ont lieu actuellement : création de trottoirs sur la RD40 dans l'agglomération de Malatrait

Prochains conseils : Mercredi 5 juin et le 3 juillet

Fin du Conseil à 20h45

Fait à Romagnieu le 25 avril 2024,

Le Maire,

Céline REVOL



